



Communauté de Communes Sud Territoire
6 rue Juvénal Viellard
90600 Grandvillars
 @ : spanc@ccst90.fr
 Tel : 03 84 23 50 81

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
 D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Ce document permettra l'examen de votre **projet d'assainissement non collectif (ou autonome = habitation non raccordable au « tout à l'égout »)**.

Un technicien de la Communauté de Communes du Sud Territoire se tient à votre disposition. N'hésitez pas à prendre son attache au 03 84 23 50 81 pour tous renseignements concernant votre dossier.

CETTE DEMANDE CONCERNE

- Une réhabilitation de mon dispositif d'assainissement
- Une demande de permis de construire : n° du permis
- Une modification de mon dispositif d'assainissement

COORDONEES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM et PRENOM :
 Adresse actuelle :
 Commune : Code postal :
 Téléphone(s) :
 Adresse mail :@.....

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE :

Adresse de la parcelle :
 Commune : Code postal :
 Section et numéro cadastrale du projet :
 Numéro du Certificat d'Urbanisme (si existant) :

**PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR
 (Voir pièce jointe pour la constitution des documents)**

Pièces à fournir pour		Cocher les pièces fournies	
Une réhabilitation	Un permis		
X	X		Un <u>plan de masse</u> du projet d'assainissement non collectif, sur base cadastrale <ul style="list-style-type: none"> ▪ la position des éléments constituant le système d'assainissement, ▪ l'habitation, la végétation, la position des puits/cours d'eau/mare/fossé, ▪ les distances du système d'assainissement par rapport à la limite de la parcelle, ▪ le devenir des eaux pluviales.
X	X		Un plan en coupe de la filière et de l'habitation.
X	X		<u>Le présent formulaire dûment rempli.</u>
Si disponible	X		Les plans de l'habitation (capacité d'accueil de la construction).
X	X		Une étude de sol <u>et</u> de définition de la filière d'assainissement non collectif.
X	X		Autorisation de déversement, <u>si rejet</u>

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

- **Les pièces de la maison :**
Nombre de chambres :.....
Autres pièces principales * :.....
- **Soit nombre de pièces principales * de la maison :**
**(Toutes sauf cuisine, salle de bains, toilettes, buanderie)*
- **Occupants permanents : Nbre :....**
Indiquez ici s'il y aura un accueil régulier de personnes supplémentaires (garde d'enfants, famille d'accueil...)
- **Présence d'un captage d'eau sur le terrain ou un terrain voisin ? OUI , NON , NE SAIT PAS**
Si oui est-il utilisé pour la consommation humaine ?
Distance entre le captage et l'assainissement :m.
- **Les eaux pluviales (EP) seront collectées dans le système de traitement des eaux usées : OUI NON**
Les EP seront collectées avec les eaux usées après traitement : OUI NON
Destination des EP :.....
Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

- **Type de filière ou modèle de système agréé :**
(Ex : fosse toutes eaux 3 m3, filtre à sable vertical drainé de 25m², avec rejet dans le cours d'eau)
.....
.....
.....
- **Volume de la fosse ou capacité en EH du système agréé :**
(Ex : Fosse toute eaux de 3m³ ou système compact 5EH)
.....
.....
- **Numéro d'agrément dans le cas d'un système agréé : (Ex : agrément 2008-001)**
.....
.....
- **Quel est le milieu prévu pour le rejet ? précisez les dimensions (Ex : tranchées d'infiltrations 2x 15 mètres par 1 m de largeur) Les puits perdus ne sont pas autorisés.**
.....
.....
.....
- **Ventilation secondaire :** extracteur statique éolien

Rappel : Le système devra être muni d'un extracteur statique ou éolien, situé à 40 cm au dessus du faîtage et à au moins 1 mètre de toute autre ventilation ou ouvrant (fenêtre de toit etc).

INSTRUCTIONS POUR LA REALISATION ET LA RECEPTION DES TRAVAUX

Le demandeur s'engage à :

- Réaliser l'installation **uniquement après réception de l'avis favorable** sur le projet d'assainissement non collectif et conformément au projet accepté,
- Ne **pas recouvrir** les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement **avant le contrôle** de bonne réalisation des travaux, sous peine d'avis défavorable.
- **Convenir d'une date plusieurs jours avant le début des travaux** pour définir les modalités pour le contrôle de réalisation des travaux,

Selon la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire, toutes installations d'assainissement non collectif neuves donnent lieu au règlement, par le demandeur d'une redevance **de 63.51€ HT pour le contrôle de conception et de 63.51€ HT pour le contrôle de bonne réalisation de travaux** par dossier.

Par ailleurs, pour couvrir les dépenses liées au suivi des installations, les visites **périodiques de bon fonctionnement** donnent lieu à une redevance de **56.87€ HT** par contrôle, tous les 8 ans et par filière d'assainissement. La première visite de bon fonctionnement aura lieu 8 ans après l'entrée en service de votre installation.

Fait à, le

Signature du propriétaire :

Document à nous retourner dûment complété, daté et signé par le demandeur. Merci de vérifier avant envoi.

@ : spanc@ccst90.fr

CONTENU DES PIÈCES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Toute demande de permis de construire doit comporter :

- 1) **Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé.**
- 2) **Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur la base d'un plan cadastral au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème} avec schématisation simple de :**
 - ✓ l'habitation avec le détail des pièces, aménagement paysager de la parcelle (arbre, haie, jardin, potager...), les bâtiments annexes (garage, piscine, abri de jardin...),
 - ✓ les axes de circulation,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux usées de l'habitation (lieux et nombre de sorties),
 - ✓ le dispositif de pré-traitement avec le volume et les matériaux constitutifs de chaque élément de la filière (séparateur à graisses si nécessaire, fosse toutes eaux avec pré-filtre décolloïdeur intégré ou indépendant ou dans le cas d'une réhabilitation du système d'assainissement non collectif une fosse septique),
 - ✓ le dispositif de traitement (type, dimension...),
 - ✓ le cas échéant, le rejet des eaux traitées,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux pluviales,
 - ✓ les puits, captages ou forage utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité,
 - ✓ les cours d'eau, fossés, étangs, mares, etc.,
 - ✓ pompe de relevage si nécessaire (type : eaux chargées, eaux claires, dimension,...).
- 3) **Un plan en coupe de la filière d'assainissement non collectif au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème} .**
Ce plan en coupe est constitué par un profil en long, sur lequel sont schématisés simplement : l'habitation et la filière d'assainissement en question avec les points de niveau suivants :
 - ✓ lignes cotées du terrain naturel,
 - ✓ niveau de sortie des eaux usées de l'habitation,
 - ✓ entrée et sortie du niveau d'eau dans les différents éléments constitutifs de la filière d'assainissement,
 - ✓ niveau du terrain naturel (avant réalisation) et niveau du terrain fini (après réalisation).
 - ✓ le niveau de sortie des eaux traitées à l'exutoire,
 - ✓ le point de référence (altitude 0) sera le fil d'eau de l'exutoire (fossé, ruisseau, busage...).
- 4) **Les plans de l'habitation afin de pouvoir évaluer le nombre de pièces.**
- 5) **Une étude de conception (ou étude de filière) afin de s'assurer de la compatibilité de la filière avec le sol en place, dimensionner le système d'assainissement, vérifier l'implantation etc.**



Recommandations techniques :

- Afin de vous assurer d'un système d'assainissement performant et conforme aux normes et à la réglementation française, assurez-vous que votre installation respecte bien la **norme XP DTU 64.1**.
- Prévoir une **évacuation des eaux adaptées** au type de terrain. (terrain argileux, terrain karstique)
- Penser aux ventilations **primaire** (décompression des sanitaires en dehors de la toiture) et **secondaire** (ventilation du système d'assainissement au faîtage du toit).

Liens utiles : Portail interministériel de l'assainissement non collectif :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Site internet CCST : <http://www.cc-sud-territoire.fr/vie-locale/assainissement.html>